

MINUTES OF THE MEETING

DATE: 18/01/2021

HOURS: 16h00-18h00

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
1. Approval agenda and report		
1.1. Report Previous meeting (<i>approval</i>)		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport validé
1.2. Agenda (<i>approval</i>)	<p>Le président RMG rappelle aux membres RMG que seuls les problèmes urgents peuvent être ajoutés à l'agenda le jour-même, sinon ils seront reportés au prochain meeting. Deux points sont ajoutés à l'agenda :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesures à prendre ou non relatives aux variantes - Obligation de se faire tester (intégrité physique) 	<ul style="list-style-type: none"> • Agenda validé
1.3. RMG Dashboard (<i>information</i>)		
2. Situation overview (information)		
2.1 Epidemiological overview (Information – Sciensano)	<p>La situation épidémiologique a peu changé : le nombre de cas augmente légèrement, le taux de positivité reste stable autour de 5 % et le nombre de tests est stable.</p> <p>Les médias ont fait état de l'apparition d'autres variantes.</p> <p>Agentschap Zorg en Gezondheid (AZG) confirme que plusieurs clusters de variantes de COVID ont été identifiés, notamment à Houthulst et à Anvers. À Houthulst, des accords locaux sur l'isolement et la quarantaine ont été conclus avec les acteurs locaux. L'autre épidémie à Anvers a touché deux écoles différentes. Une réunion avec les administrations locales, le CLB et l'AGZ a eu lieu afin d'arriver à une approche globale de l'épidémie. Il a été</p>	<p>En fonction des résultats de l'évaluation qui aura lieu demain au cours du RAG, Sciensano tentera de fournir des avis au RMG demain, le 19 janvier 2021 (cf. durée de la quarantaine, variante britannique, par exemple). Le RMG plaide pour des recommandations réfléchies dans un délai réaliste. Cela permet aux experts de fournir la base scientifique nécessaire sur laquelle peuvent se baser des recommandations fondées axées sur le long terme.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>décidé de placer les contacts à haut risque (HRC) en quarantaine jusqu'à ce que le résultat des tests des HRC concernés soit connu.</p> <p>En plus des mesures susmentionnées, AZG signale que les call-centres en Flandre sont utilisés pour contacter à nouveau les personnes soupçonnées d'être infectées par de nouvelles variantes, pour effectuer la recherche des contacts, pour les rassurer et pour les motiver à se mettre en quarantaine et/ou en isolement.</p> <p>Le RMG fait valoir qu'il est nécessaire d'établir un plan d'action national pour éviter un enchevêtrement de décisions ad hoc, qui conduirait au chaos et à des difficultés. Les directives doivent être connues, il est nécessaire d'avoir une politique uniforme en matière de tests et de quarantaine et les mesures doivent être communiquées rapidement et clairement aux personnes concernées (prestataires de soins, conseils, etc.) afin de garantir une traduction opérationnelle efficace. AZG et ONE demandent instamment qu'une telle politique sur les variantes COVID soit établie dès que possible.</p> <p>Le représentant du gouvernement Vandenbroucke a indiqué que la circulation des variantes suscite des inquiétudes politiques. Cela peut conduire à des mesures supplémentaires (prolongation de la période de quarantaine, exigences plus strictes en matière de tests, etc.) En outre, le cabinet souhaite obtenir un avis du RAG qui fasse des recommandations concernant des mesures supplémentaires et/ou la modification des mesures existantes dès que possible. Cela pourrait, par exemple, impliquer une révision des protocoles existants.</p> <p>Le RMG reconnaît l'éventuelle nécessité d'une révision des mesures, mais souligne également l'importance de mesures et d'approches bien réfléchies et fondées sur la science. Il fait valoir que, malgré le danger potentiel des variantes, il faut toujours éviter de prendre des décisions hâtives. De plus, l'ajustement d'une chose peut entraîner une réaction en chaîne (cf. les mesures d'ajustement impliquent également l'ajustement des scénarios), ce renforce l'importance d'une politique réfléchie et cohérente.</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>En outre, le rôle et l'importance des procédures et protocoles existants sont soulignés. Ces mesures ont toutes été mises en œuvre dans une optique de prévention des infections et des risques. L'application correcte et stricte de ces mesures aura un impact sur la circulation du virus et de ses variantes. Des décisions hâtives - prises par les acteurs compétents au niveau local ou non - ne peuvent pas annuler l'usage de ces protocoles et procédures (cf. mesures ad hoc lors de la première vague).</p> <p>Toujours en vue de la réunion du CIM du 20.01.2021, le RMG se réunira demain soir pour discuter d'un avis RAG sur la durée de la quarantaine et de l'isolement, ainsi que d'autres mesures éventuelles pour lesquelles un consensus aura été trouvé.</p> <p>En plus des conseils qui suivront dans les prochains jours, il est à nouveau souligné que le RMG n'a jamais donné la préférence à une "courte" période de quarantaine de 7 jours. Le RMG a toujours préféré une durée de 14 jours, mais a également accepté une période de 10 jours (+ 4 jours de vigilance) en suivant l'hypothèse que cela améliorerait la conformité (cf. réunion du 21.09.2020). Toutefois, jusqu'à présent, rien ne prouve que cette période de quarantaine plus courte aurait effectivement contribué à un meilleur respect des règles ; en outre, malgré toutes les initiatives, nous ne savons tout simplement pas dans quelle mesure la quarantaine est respectée.</p> <p>AZG fait déjà une proposition concrète pour une nouvelle approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les cas index doivent être placés en isolement pendant 10 jours s'il y a des indications (ou des preuves) qu'ils sont infectés par une nouvelle variante. - Les cas index sont soumis à un deuxième test le 9e jour et, en cas de charge virale élevée, la période d'isolement est prolongée d'une semaine. - Les HRC de cas index avec une variante seront testés le jour 1 et le jour 9 et resteront en quarantaine pendant au moins 10 jours. 	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<ul style="list-style-type: none"> - Ces patients HRC et cas index reçoivent une sensibilisation supplémentaire concernant l'adhésion aux mesures de quarantaine et d'isolement. - Les cas qui sont (vraisemblablement) positifs pour une variante font également l'objet d'une recherche approfondie des contacts. - Dans le cas d'un regroupement au sein d'une communauté, lorsqu'il y a un doute sur la nature d'un contact (risque élevé ou faible), il est décidé de traiter la ou les personnes comme un HRC. <p>En cas de modification des mesures, protocoles et/ou procédures, certains membres du RMG préfèrent que les mesures soient instaurées de manière cohérente et simultanée (et donc de ne pas mettre en œuvre de nombreuses mesures étalées sur plusieurs semaines). De même, ne pas faire de distinction entre les mesures pour les variantes connues et les nouvelles variantes.</p> <p>Le Commissariat propose également, via le COFECO, de rappeler aux administrations locales les lignes directrices, protocoles et procédures existants, ainsi qu'une adhésion générale aux avis scientifiques, afin d'éviter que les administrations locales ne prennent des décisions irréfléchies ou incohérentes.</p> <p>Le RMG souligne l'importance de la consultation locale entre les autorités locales et les services compétents des communautés avant, par exemple, de fermer des écoles.</p>	
<p>3. Prevention</p>		
<p>4. Surveillance and detection</p>		
<p>4.1. RAG advice on the wearing of masks for children (<i>Validation - Sciensano</i>)</p>	<p>Comme aucun consensus n'a pu être atteint auparavant, les membres du RMG ont été invités à voter par voie électronique sur les questions suivantes au cas où la situation épidémiologique se détériorerait (c'est-à-dire le scénario B tel que défini par l'épidémiologie du RAG) :</p>	<p>Le RMG valide les recommandations du RAG sur les mesures pour les enfants de l'école primaire, et plus précisément que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fermeture des écoles doit être évitée autant que possible

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>→ Results of the electronic RMG among mandated members resulted in a (slight) majority against the use of facemasks among children of the 5th and 6th year of primary school. The RMG is hence not in favour of the use of facemasks among these children when the epidemiological situation worsens.</p>	<p>A. Les enfants de 5e et 6e primaire ne doivent jamais porter de masque nasal.</p> <p>B. Les enfants de 5e et 6e primaire doivent porter un masque nasal dans les mêmes conditions que les adultes (par exemple, dans les transports publics, les magasins, les lieux publics fermés) et également en classe.</p> <p>C. Les enfants de 5e et 6e primaire doivent porter un masque nasal dans les mêmes conditions que les adultes, sauf en classe (par exemple, dans les transports publics, les magasins, les lieux publics fermés, y compris les garderies postsecondaires). Cela signifie qu'il faut porter un masque dans les garderies après/avant l'école.</p> <p>Cela a donné le résultat suivant : Sur 10 votes, 4 ont opté pour l'option A, 3 pour l'option B et 3 se sont abstenus. Une légère majorité des membres votants se sont donc prononcés en faveur de l'option A, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les enfants de 5ème et 6ème primaire ne doivent jamais porter de masque. <p>Le RMG valide ce résultat et de ce fait se positionne à l'encontre de l'avis RAG (où il y avait un consensus pour le port de masque en dehors de l'école pareil que pour les adultes, et où il n'y avait pas de consensus sur le port de masque à l'école). Cette décision découle principalement du manque de preuves scientifiques sur le sujet et pourra donc être revue sur la base d'un examen plus approfondi. Toutefois, le RMG souligne le fait qu'il s'agissait d'une faible majorité.</p>	<p>-le rassemblement de grands groupes d'enfants lors d'activités extrascolaires devrait être interdit en règle générale.</p> <p>- le respect des mesures préalablement déterminées doit être maximisé par une communication claire.</p> <p>-L'importance d'une bonne ventilation doit être davantage soulignée et des informations pratiques à ce sujet doivent être fournies à la direction de l'école.</p> <p>-Les enfants assis à côté de cas index en classe ou pendant la pause déjeuner (à l'intérieur) sont classés comme des contacts à haut risque.</p> <p>Un nombre légèrement plus important de membres votants a voté pour que les enfants de 5e et 6e année ne portent pas de masque. Le RMG n'est donc actuellement plutôt pas favorable au port d'un masque par les enfants de 5e et 6e années primaire si la situation épidémiologique venait à se dégrader.</p>
<p>4.2. Protocol screening visitors in nursing homes (<i>Validation – Sciensano</i>)</p>	<p>Le point sur le protocole du screening des visiteurs dans les maisons de repos a de nouveau été mis à l'agenda pour d'éventuelles remarques complémentaires. Les membres RMG ont indiqué ne rien avoir à ajouter à ce sujet, le RMG valide donc l'avis RAG sur la question.</p>	<p>Le RMG valide l'avis du RAG sur l'utilisation des tests Ag rapides dans les MR(S).</p>
<p>4.3. Update RAG Testing (<i>Validation – Sciensano</i>)</p>	<p>Sciensano a présenté aux membres RMG des indications pour le séquençage</p>	<p>Cet avis sera examiné le 21/01/2021.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>→ Indication for Sequencing</p>	<p>Passive baseline surveillance Active surveillance among specific priority populations Selection of additional samples in specific situations</p> <p>Globalement il s'agit de la même note qu'en IMC mais plus spécifiée. L'INAMI avait donné son accord pour une baseline de minimum 1000 échantillons par semaine.</p> <p>Les documents seront partagés aux membres RMG une fois que ceux-ci seront finalisés par le RAG et le point sera remis à l'agenda ce jeudi 21/01/2021.</p>	
<p>4.4. New presentation of procedures (<i>Information – Sciensano</i>)</p>	<p>Reporté à jeudi 21/01/2021</p>	
<p>4.5. Sharing data of persons who should be quarantined/isolated to the Mayor/Police in order to carry out quarantine enforcement (<i>Discussion – Feedbacks RMG members</i>)</p>	<p>On a demandé aux membres quelles données sont partagées avec le bourgmestre/la police et combien de personnes sont déjà concernées. AZG signale que les autorités locales en Flandre peuvent "souscrire" (voir les protocoles) à des données sur les personnes qui doivent être placées en quarantaine ou en isolement. Les autorités concernées reçoivent le nom et prénom, le numéro de téléphone, la période d'isolement et l'adresse de ces personnes. Aucune information n'est partagée sur la cause ou la nature médicale de l'isolement (ce qui n'est pas autorisé).</p> <p>Les administrations locales sont libres d'élaborer et de définir leur propre politique d'application. Cela donne lieu à de nombreuses approches différentes entre les 137 municipalités qui ont signé le protocole.</p> <p>En Wallonie, les maires sont souvent informés des personnes qui ne coopèrent pas avec les centres de contact, ou s'il existe un autre indice de non-respect.</p> <p>Bruxelles indique que la police peut être déployée si une personne n'est pas retrouvée après plusieurs tentatives ou s'il y a une opposition manifeste à la quarantaine, mais que celle-ci n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Des</p>	<p>Le président RMG demande aux membres de fournir des informations concrètes à ce sujet pour le jeudi 21/01/2021</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>consultations ont été prévues avec les maires pour réfléchir aux données à échanger. Tous les maires ne sont pas favorables à la réception de ces informations car ils n'ont pas les effectifs nécessaires pour réagir de manière adéquate.</p> <p>Le président souligne à nouveau que de telles mesures doivent être prévues dans la législation de tous les États fédéraux concernés.</p> <p>Le président RMG reconnaît que l'application de la quarantaine reste un problème. D'une part, tout le monde semble d'accord pour dire que l'application est nécessaire dans une mesure limitée, mais d'autre part, une application trop stricte peut conduire à un nouveau non-respect des mesures existantes, ce qui compromet la recherche des contacts et réduit la transmission des contacts étroits, ce qui a également un impact négatif sur d'autres aspects du système. En outre, on ne sait pas (encore) si la population générale respecte ou non la quarantaine et l'isolement.</p> <p>Le gouvernement Vandenbroucke demande un cadre de référence pour les bourgmestres. Sur base d'un tel cadre, les autorités locales pourraient être mieux à même d'évaluer ce pour quoi elles sont compétentes et ce qu'elles peuvent entreprendre.</p>	
<p>4.6. Feedback federated entities on the requested adjustment of their respective legislation to give legal effect to the aspects in the decisions of the OCC and the exceptions to quarantine (Feedback – RMG Members)</p>	<p>Le président RMG rappelle aux membres d'apporter une base juridique dans à la décision de l'OCC de ces dernières semaines. Il avait déjà été évoqué la semaine dernière (RMG 14/01/2021) que les aspects relevant des compétences des entités fédérées devaient être intégrés dans leurs législations respectives, sans quoi les décisions n'ont aucune valeur juridique.</p> <p>Les entités fédérées sont d'avis qu'une notification officielle et claire stipulant les différentes exceptions doit d'abord leur être adressée afin qu'elles puissent à leur tour les insérer dans leur base légale. En outre, les membres constatent que les informations fournies par le CODECO ne sont pas aussi précises que le contenu de la note qui avait été rédigée par le RMG. Ils</p>	<p>Le RMG enverra une note à la Cofeco et au Commissariat pour demander une clarification concrète des décisions actuelles et de leurs exceptions afin que les entités fédérées disposent d'une base claire pour effectuer les ajustements dans leurs textes législatifs respectifs.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>demandent dès lors sur quel documents ces modifications doivent se baser car il est difficile d'adapter sa base légale sans notification officielle et validée.</p> <p>Le RMG adressera une note aux organes concernés précisant pourquoi il est difficile de modifier la législation dans de telles conditions et demandant sur quel document de référence il faut se baser. Si les communautés ont encore des remarques à ce sujet, elles peuvent les faire parvenir au secrétariat phe pour que celles-ci soient reprises dans la note rédigée au nom du RMG.</p>	
<p>4.7. Pilot project antigen testing at general practitioners <i>(Information)</i></p>	<p>Reporté</p>	
<p>5. Health care</p>		
<p>6. Stocks and shortages</p>		
<p>7. Communication</p>		
<p>8. International</p>		
<p>8.1. Concerns about Limburg and especially its border regions</p>	<p>Le président RMG fait part aux membres d'une question posée par le gouvernement de la province du Limbourg. Ils ont mentionné le problème de l'afflux d'élèves transfrontaliers et de travailleurs transfrontaliers. Une note au nom du RMG a été rédigée en guise de réponse. Celle-ci formule les exceptions existantes et énonce les mesures qui devront encore être adaptées à l'avenir (concernant les 48h ou moins en cas de passage de frontière). Les mesures actuellement en vigueur répondent à la question, cela dépendra de la décision prise en CIM concernant l'avis RAG.</p>	

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
<p>9. Date next meeting / agenda (approval)</p>		<p>Le prochaine réunion RMG aura lieu exceptionnellement ce mardi 19 janvier à 18h.</p>
<p>10. AOB</p>		
<p>10.1. Obligation test</p>	<p>La Flandre a adressé au RMG une question relative au respect de l'intégrité physique quant au testing. Que se passe-t-il si une personne refuse de se faire tester en raison de son intégrité physique ? Ce n'est pas tout à fait clair car dans le cadre de la Santé Publique, l'inspecteur d'hygiène peut légalement ordonner à quelqu'un de se soumettre au test. A quel point cette obligation de test doit-elle être respectée ?</p> <p>Actuellement, il peut y avoir une dérogation à l'obligation de test si on applique la quarantaine nécessaire, à savoir durant 10 jours, sauf si le l'inspection d'hygiène en décide autrement.</p>	
<p>10.2. Remote working</p>	<p>Des contrôles sont effectués pour assurer le respect du télétravail, toutefois de plus en plus de personnes signalent que leur employeur les oblige, sans raison valable, à se déplacer de nouveau pour se rendre sur leur lieu de travail. Le président RMG a demandé à l'ERMG si ils avaient une vue là-dessus et dans quelle mesure le télétravail était bien appliqué. Dans la pratique, on observe souvent que dans de tels cas les employés se tournent vers leur médecin traitant pour obtenir un certificat médical. Il a été également demandé si les employés disposaient d'une ligne d'assistance téléphonique connue pour signaler les abus.</p> <p>Le président indique qu'il reviendra vers les membres lorsqu'il aura reçu une réponse de la part de l'ERMG.</p> <p>Le cabinet Morreale en profite pour aborder le bien-être psycho-social des travailleurs en télétravail. Différents témoignages de personnes désespérées par la situation leurs sont parvenus (tentatives de suicide, démotivation,...). Il serait bon de demander au SPF emploi si des choses sont prévues pour adresser cette problématique. Le télétravail risque</p>	<p>Le RMG interrogera le SPF Emploi sur le bien-être des employés par rapport au télétravail.</p>

AGENDA ITEM	DISCUSSION	DECISION/TO DO
	<p>d'encore rester la norme pour un bon bout de temps, il est donc important de ne pas négliger ces interpellations citoyennes concernant le bien-être en télétravail. Il faut que le service externe de prévention mette en place des actions préventives car très souvent, il y a vraiment peu de démarche de la part des travailleurs, proposer de la part du SPF Emploi des services externes de prévention).</p>	

Participation list

Last Name	First Name	Organization	Email
Alen	Victor (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	victor.alen@health.fgov.be
Bakrim	Dounia (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	dounia.bakrim@health.fgov.be
Callens	Michiel	Vlaanderen	michiel.callens@vlaanderen.be
Cuypers	Sofie (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	sofie.cuypers@health.fgov.be
Denonne	Charles	FAGG / AFMPS	charles.denonne@fagg-afmps.be
Deleixhe	Thibault	FWB	Thibault.DELEIXHE@gov.cfwb.be
Detaille	Emilie	cabinet Christie Morreale	emilie.detaille@gov.wallonie.be
Frippiat	Frédéric	AViQ	Frederic.FRIPPIAT@aviq.be
Gijs	Geert	Commissariat	Geert.Gijs@commissariat.fed.be
Haulotte	Delphine	Cabinet Glatigny	Delphine.HAULOTTE@gov.cfwb.be
Henry	Anne-Claire	Fédération Wallonie Bruxelles	anne-claire.henry@one.be
Kalimira	Nyota (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	nyota.kalimira@health.fgov.be
Lardenois	Miguel	Brussels	mlardenois@gov.brussels
Matthys	Emily (RMG support)	FOD Volksgezondheid	emilie.matthys@health.fgov.be
Navez	Iseult	FOD Volksgezondheid	yseult.navez@health.fgov.be
Pardon	Paul (RMG voorzitter)	FOD Volksgezondheid (Voorzitter RMG)	paul.pardon@health.fgov.be
De Ridder	Ri	Kabinet Van Den Broucke	ri.deridder@vandenbroucke.fed.be
Tistaert	Thomas (RMG Support)	FOD Volksgezondheid	thomas.tistaert@health.fgov.be
van de Konijnenburg	Cecile	FOD Volksgezondheid	cecile.vandekonijnenburg@health.fgov.be

Cuypers	Sofie (RMG support)	FOD Volksgezondheid	sofie.cuypers@health.fgov.be
Lernout	Tinne	Sciensano	Tinne.Lernout@sciensano.be
Van Gucht	Steven	Sciensano	steven.vangucht@sciensano.be
Wildemeersch	Dirk	Vlaamse Overheid	dirk.wildemeersch@zorg-en-gezondheid.be